CNU sous section 42-03

JOURNÉE DES ENSEIGNANTS D'ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES

30/06/2021

Commission de pré-audition 9 mars 2021

Futurs candidats MCU-PH: 6

- Avis favorable avec réserve (1)
- Avis favorable sans réserve (5)

Futurs candidats PU-PH: 4

- Avis favorable avec réserve (2)
- Avis favorable sans réserve (2)

Avis adressé au candidat avec copie au doyen et au responsable local de service/discipline

Commission de pré-audition 9 mars 2021

- Importance du suivi ++
- Fournir le relevé SIGAPS complet
- Suivre les recommandations de présentation des dossiers : valable pour les pré-auditions, le concours et les demandes d'avancement
 - type d'article ++, impact factor, classement SIGAPS
 - chapitre à part pour 1^{er}, 2^{ème}, DA IF ≥ 2
- Préciser à part les articles (voir le site)
 - En révision
 - Soumis
 - En cours de rédaction

Publications – critères minimaux requis

PU-PH

8 articles originaux

- dans des revues classées A, B ou C et/ou IF ≥ 2
- en premier, deuxième ou dernier auteur
- dont au moins 6 articles originaux en premier ou dernier auteur

Il est fortement recommandé d'avoir publié dans la revue « Annales de Pathologie » au moins une mise au point. Cette recommandation s'applique à partir du concours 2020 (article au moins soumis pour le pré-CNU 2019).

MCU-PH

4 articles originaux

- dans des revues classées A, B ou C et/ou IF ≥ 2
- en premier, deuxième ou dernier auteur
- dont au moins 3 articles originaux en premier ou dernier auteur

Il est fortement recommandé d'avoir publié dans la revue « Annales de Pathologie » au moins un cas clinique. Cette recommandation s'applique à partir du concours 2020 (article au moins soumis pour le pré-CNU 2019).

CONCOURS 13-15 avril 2021

PU-PH

Viviane GNEMMI LILLE

Arnaud UGUEN
BREST

• François LE LOARER BORDEAUX

Hervé SARTELET NANCY

•Emmanuelle LECHAPT-ZALCMAN PARIS — MONDOR

• Franck BIELLE PARIS- LA PITIE SALPETRIERE

• Sophie FERLICOT PARIS- BICETRE

CONCOURS 13-15 avril 2021 MCU-PH

Jérémy AUGUSTIN PARIS – Mondor

Jean-Baptiste GIBIER LILLE

Elodie STANDLEY TOURS

AVANCEMENT

- 1- Envoi par le ministère du nombre de possibilités par classe pour la section
- 2- Discussion au sein de la section pour la répartition entre les sous-sections
- 3- Examen des dossiers en réunion de sous-section : un rapporteur par dossier
- 4- Classement des demandes

- 42-01 ANATOMIE
- 42-02 HISTOLOGIE
- 42-03 ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES

AVANCEMENT 2021

PU-PH - possibilités

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CE2	2	3	3	1	2	3	3
CE1	4	4	4	4	3	5	5
1C	4	4	5	3	4	4	3

candidatures

2021	
6	
10	
11	

MCU-PH - possibilités

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
НС	1	0	1	2	3	1	1
1C	2	1	3	4	4	4	2

candidatures

2021
2
5

Diminution du nombre de possibilités en 1ère classe

Echelon exceptionnel pour les MCU-PH hors classe

Décret n° 2019-541 du 29 mai 2019

Peuvent être promus à l'échelon exceptionnel de la hors-classe, les MCU-PH justifiant d'au moins trois ans de service dans le 6ème échelon de la hors-classe

19 MCU-PH promus pour la section

42-03: 2017 (1) 2018 (1) 2019 (2) 2020 (2)

En 2021, un MCU-PH promouvable

Avis favorable de la sous section

PEDR 2021 Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche

Pour chaque section, tous corps confondus,

1^{er} groupe (A): 20% des dossiers déposés pour la section

2^{ème} groupe (B): 30% des dossiers déposés

3^{ème} groupe (C): 50% des dossiers déposés

2021 : 35 dossiers déposés pour la section (MCU-PH et PU-PH) dont 6 pour la 42-03

7 dossiers classés A dont 3 MCU-PH- 42-03 1 dossier PU-PH

10 dossiers classés B dont 2 MCU-PH- 42-03 2 dossiers PU-PH

18 dossiers classés C ou D- 42-03 3 dossiers (2 PU-PH, 1 MCU-PH)

ELECTIONS 2021

• Mandat de 6 ans élu ou nommé

Représentation nationale / région – Parité

•18 membres / renouvellement par moitié tous les 3 ans

• pour les membres élus, dépôt de candidature cet été ou début septembre (date ?)

• fin de la procédure en novembre

• Election des présidents de section et sous-section en janvier 2022

3 membres PU-PH élus Sud Ouest, Hauts de France/Normandie, Provence- Côte d'Azur

2 membres PU-PH nommés IDF, Grand Ouest

3 membres MCU-PH élus IDF, Auvergne-Rhône Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur

3 membres MCU-PH nommés IDF, Grand Ouest

PU-PH	n=9		
MARTIN	LAURENT	N2018	DIJON
ALLORY	YVES	E2018	PARIS
DANIEL	LAURENT	E2016 (2020)	MARSEILLE
PENAULT-LLORCA	FREDERIQUE	E2018	CLERMONT FERRAND
SCOAZEC	JEAN-YVES	N2016	PARIS
TERRIS	BENOIT	E2018	PARIS
GUYETANT	SERGE	N2016	TOURS
COPIN	MARIE-CHRISTINE	E2016	LILLE
BROUSSET	PIERRE	E2016	TOULOUSE
MCU-PH	n=9		
LUPO	AUDREY	N2016	PARIS
CHALABREYSSE	LARA	E2016	LYON
BIELLE	FRANCK	NOMINATION PU-PH 2021	PARIS
EIMER	SANDRINE	2020	BORDEAUX
GUEDJ	NATHALIE	2018	PARIS
UGUEN	ARNAUD	NOMINATION PU-PH 2021	BREST
LABIT-BOUVIER	CORINNE	E2016	MARSEILLE
JUST	PIERRE ALEXANDRE	2018	PARIS
FROUIN	ERIC	2018	POITIERS

Site internet du CNU

https://www.conseil-national-des-universites.fr

CNU Santé/ Médecine / 42-03



Participants : CNU santé, doyens médecine, pharmacie, odontologie; PCME, CPU, DG, DAM, syndicats

9 réunions de 2h30-3h de novembre 2020 au 18 mai 2021

Méthodologie :

- Présentation des axes et des thématiques envisagées
- Présentation du calendrier de travail : réunions du GT; réunions élargies du GT pour certaines dispositions spécifiques
- Un GT placé sous l'animation conjointe de la DGOS et de la DGRH
- Une restitution des travaux aux ministres en mars 2021
- Des décisions des ministres
- Une élaboration des textes nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions

2. Trois grands axes de travail

<u>Axe 1</u>: Mieux accompagner la préparation aux concours et l'entrée dans la carrière hospitalo-universitaire

<u>Axe 2</u>: Conforter la quadruple mission d'enseignement, de recherche, de soin et de management et valoriser la diversité des missions exercées

<u>Axe 3</u>: Conforter l'engagement dans la carrière hospitalo-universitaire et assouplir le cadre statutaire

+ Egalité professionnelle homme-femme

PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

Axe 1 : Mieux accompagner la préparation aux concours et l'entrée dans la carrière hospitalo-universitaire

Thématique n° 1 : Renforcement des dispositifs d'accompagnement à la mobilité et d'incitation aux parcours de recherche

- Extension et assouplissement des possibilités de recours à la position de mission temporaire afin d'accomplir la mobilité.
- dès le clinicat
- Une année pleine d'emblée
- Prise en compte des mobilités précoces réalisées au cours du 2ème cycle des études médicales pour valoriser les doubles cursus santé/sciences
- Renforcement du dispositif de l'année-recherche au cours du troisième cycle des études médicales

Thématique n° 2 : Amélioration du suivi et de l'accompagnement des candidats aux postes de MCU-PH et de PU-PH

- Encourager la généralisation des dispositifs mixtes d'audition et de suivi des candidats à une carrière de praticien enseignant et hospitalier titulaire
- Intégrer dans le processus de sélection des CCA-AHU un examen des candidatures par une commission mixte locale (CHU/UFR)
- Assurer une meilleure visibilité du processus de préparation et de suivi des candidats par le CNU et des critères utilisés par le CNU.

Axe n° 2 : Aménager et valoriser la mission globale d'enseignement, de recherche et de soin des personnels hospitalo-universitaires

Thématique n° 3 : Revalorisation des grilles des émoluments hospitaliers, amélioration des carrières hospitalière et universitaire et question de la retraite hospitalière

- Modification des grilles des émoluments hospitaliers des MCU-PH et des PU-PH ;
- Création d'une prime d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Augmentation de 9 % à 12 % de la contribution des employeurs hospitaliers aux plans épargne-retraite souscrits par les personnels HU.

Amélioration des classements universitaire et hospitalier dans la carrière des MCU-PH et des PU-PH

Il s'agit, pour la partie hospitalière :

- de prendre en compte au niveau du CNG, dès la nomination en qualité de MCU-PH stagiaire, l'ancienneté hospitalière sans attendre la titularisation.
- d'étendre les règles de reprise d'ancienneté : prise en compte des fonctions exercées en qualité de praticien non titulaire (praticien contractuel et praticien attaché).

Thématique n° 4 : Introduction d'une contractualisation individuelle et collective des missions pour donner un cadre prévisionnel et sécurisant aux personnels hospitalo-universitaires

- Introduction d'un suivi de carrière au niveau national et consolidation de l'échelon local
- Prise en compte de la diversité des activités exercées dans les critères de promotion et de nomination utilisés par le CNU
- Mise en place d'une contractualisation à l'échelle d'une équipe HU dans le cadre d'un projet de service : demande expresse de modification de l'intitulé : projet d'équipe

Axe 3 : Conforter l'engagement dans la carrière hospitalo-universitaire et assouplir le cadre statutaire – Améliorer les conditions d'exercice du métier

Thématique n° 5 : Assouplissement du cadre statutaire et amélioration des conditions d'exercice du métier

- Clarification du régime des droits à congé des personnels HU et du régime des autorisations d'absence
- Création d'un temps partiel de droit pour convenances personnelles
- Couverture assurance maladie des personnels HU
- S'agissant du congé pour maladie ordinaire, les droits des praticiens HU non titulaires sont alignés sur ceux des personnels HU titulaires et des praticiens titulaires (PH) et non titulaires (praticiens contractuels) hospitaliers.
- S'agissant du congé de longue maladie (CLM), les droits des praticiens HU non titulaires sont alignés sur ceux des praticiens non titulaires hospitaliers (praticiens contractuels).
- S'agissant du congé de longue durée (CLD), les droits des praticiens HU non titulaires sont alignés sur ceux des praticiens non titulaires hospitaliers (praticiens contractuels).
- S'agissant de l'accident du travail/maladie professionnelle, les droits des praticiens HU non titulaires sont alignés sur ceux des praticiens non titulaires hospitaliers (praticiens contractuels).

Les pistes évoquées lors de la réunion préparatoire du 5 mars 2021 avec le groupe de travail du CNU-Santé : égalité professionnelle Homme-Femme

- Accompagner les demandes de postes HU, lors des campagnes de révision annuelle des effectifs, d'un bilan de la présence femmes-hommes dans les services et disciplines.
- Demander que les demandes qui remontent des UFR et CHU pour la révision des effectifs soient accompagnées d'un bilan/contexte sur la parité femmes/hommes.
- ② Améliorer les séances d'information des étudiants en recourant à des binômes femmehomme.
- ☑ Production de statistiques au niveau national et quand cela est possible par discipline, notamment pour examiner l'étape « interne vers chef de clinique/AHU ». Les HU n'ont accès qu'à quelques enquêtes locales. La production régulière de séries statistiques suivies permet à la fois d'objectiver la situation en matière d'égalité professionnelle, mais aussi de favoriser un recul sur ses propres pratiques par exemple en matière de recrutement.
- Dispositif de mentorat à développer et formaliser.
- Mieux faire connaître dans les facultés de médecine et de santé le dispositif du MESRI en matière de prise en charge des violences dans l'enseignement supérieur et la recherche

<u>Annexe</u>

	Conditions des	s congés de maladie (sur le for	ndement des textes actue	s)
Type de congé	Personnels HU titulaires	Personnels HU temporaires (CCA/AHU)	PH titulaires	Praticiens contractuels
Congé de maladie	3 premiers mois : 100 % de la rémunération	3 premiers mois : 2/3 rémunération	3 premiers mois : 100 % des émoluments	3 premiers mois : 100 % des émoluments
ordinaire	9 mois suivants : 50 % de la rémunération	6 mois suivants : 50 % de la rémunération	9 mois suivants : 50 % des émoluments	9 mois suivants : 50 % des émoluments
	conserve sur ces 12 mois son IR +SFT	12 derniers mois : pas de rémunération (mais peut-être des IJSS)		
Congé de Iongue	36 premiers mois : 100 % de la rémunération	Durée de 12 mois + 6 mois avec 2/3 de la rémunération	accordé par période de 3 à 6 mois et renouvelable 5 ans maximum	maximum de deux ans par affection
durée	24 mois suivants : 50 % de la rémunération	pas de rémunération si congé prolongé pour un maximum de 18 mois	36 premiers mois : 100 % des émoluments 24 mois suivants : 50 % des émoluments	100 % des émoluments
Congé de Iongue	Durée maximum de 3 ans	Durée maximum de 30 mois par période renouvelable de 6 mois maximum	Durée maximum : 3 ans	Durée de 30 mois
maladie	12 premiers mois : 100 % des émoluments	6 premiers mois : 2/3 de la rémunération	12 premiers mois : 100 % des émoluments	12 premiers mois : 100 % des émoluments
	24 mois suivants : 50 % des émoluments	24 derniers mois : 1/3 de la rémunération	24 mois suivants : 50 % des émoluments	18 mois suivants : 50 % des émoluments
Accidents du travail /	Pas de durée maximale	Durée maximale de 36 mois par périodes avec une première période de 12 mois suivi de 24 mois en période de 6 mois renouvelables	Durée maximum de 5 ans	Pendant toute la période d'incapacité jusqu'à la guérison complète/la consolidation de la blessure/décès
Maladie professionnelle	100 % de la rémunération + IR +SFT	12 premiers mois : 100 % de la rémunération 24 mois suivants : 2/3 de la	100 % des émoluments	100 % des émoluments pendant 2 ans
		rémunération		

Groupe de travail « valorisation de la pédagogie »

Coordonnateurs:

- Pierre-Yves ROBERT doyen de Limoges, CNU d'ophtalmologie
- Marie-Christine COPIN présidente de la CP-CNU
- Patrice DIOT, président de la Conférence des Doyens de Médecine

Groupe de travail:

- Bruno RIOU doyen de Sorbonne-Université, PCNU de Médecine d'Urgence
- Marc BRAUN doyen de Nancy, PCNU d'Anatomie
- Pierre CLAVELOU doyen de Clermont-Ferrand, PCNU de Neurologie
- Elie SERRANO, doyen de Toulouse-Rangueil, PCNU d'ORL
- Olivier SOUBRANE PCNU de Chirurgie digestive
- Nadia BAHI-BUISSON PCNU de Pédiatrie
- Frédéric MOURIAUX, PUPH d'Ophtalmologie, Rennes
- Pierre POTTIER, PUPH de Médecine interne, Nantes
- Thierry PELACCIA, PUPH de Médecine d'Urgence, Strasbourg

Propositions pour valoriser les activités pédagogiques dans l'évaluation HU

Enquête de pratiques, menée entre juin et septembre 2020 par Google form à tous les présidents des 54 sous-sections du CNU santé (PCNU), et aux doyens des 35 UFR de médecine ou de santé de France

38 PCNU ont répondu sur les 54 du CNU-Santé (70,5% de réponse)

31 doyens ont répondu sur 35 (88,5% de réponse)

Les suggestions du groupe de travail peuvent être résumées en 15 propositions :

- 1. Création d'un portfolio pédagogique et abandon de la grille SIAPS.
- 2. Mise en place de **rendez-vous pédagogiques annuels** dans les UFR entre les candidats, le doyen et les départements de pédagogie
- 4. Promotion et valorisation des **publications en pédagogie médicale sans exigence quantitative.**
- 6. Incitation des écoles doctorales à la soutenance **d'HDR en pédagogie médicale** pour les futurs enseignants en médecine
- 7. Encouragement des mobilités pour projet pédagogique, et de leur financement.
- 8. Promouvoir **l'audition des candidats en situation d'enseignement et de compagnonnage** lors des pré-CNU et des « tours de France ».
- 9. Faire évoluer les modalités de la **leçon** en auditionnant les candidats sur des formats différents.
- 10. Promouvoir l'évaluation des actions pédagogiques lors des promotions
- 11. **Encourager les** collègues engagés en pédagogie médicale à devenir membres des sous-sections de **CNU**
- 12. Recenser et améliorer la lisibilité des entités engagées dans la pédagogie au sein des facultés de médecine